

<https://www.francetransactions.com/assurance-vie/marie-quantier-I.html>



Versement minimum à l'entrée : 1 000 Euros

MARIE QUANTIER I

- Assurance-vie -

PATRIMEA

Date de mise en ligne : lundi 21 mars 2016

Copyright © Guide épargne - France Transactions - Tous droits réservés

Marie Quantier : une toute jeune société FinTech

Après sa première levée de fonds de 1,5 million d'euros en 2015, la jeune startup FinTech devrait enchaîner vers une seconde levée de fonds prochainement. Comme de plus en plus de sociétés FinTech, son credo est de simplifier les investissements financiers. Sa cible ? Les investisseurs qui ne souhaitent pas rentrer dans les détails de choix des actifs financiers sur lesquels ils placent leur argent.

- Si cette jeune société fait faillite, quels impacts pour les épargnants ?

En assurance-vie, le risque de pertes financières en cas de faillite porte toujours sur l'assureur et non pas sur l'intermédiaire (banque, société de conseils) ou le courtier. Ainsi si Marie Quantier fait faillite, l'épargnant ne perdra rien ! En effet, les fonds sont déposés auprès de l'assureur, en l'occurrence Suravenir, et non pas auprès du Marie Quantier.

- Une composition optimisée des portefeuilles des investisseurs

C'est la grande tendance actuelle : composer les portefeuilles des investisseurs en fonction de leur profil de risque, sur des actifs transparents, essentiellement des trackers. Finis les unités de compte avec des frais internes, dont l'épargnant n'avait même pas connaissance. Dorénavant, ces jeunes sociétés veulent bousculer ces vieilles habitudes, et rendre surtout l'investissement sur les marchés financiers beaucoup plus simples.

- Quel est le modèle économique de Marie Quantier ?

Que ce soit clair, à la différence des autres courtiers, Marie Quantier ne sera pas rémunéré sur les placements que vous allez effectuer, sous forme de rétro-commissions. Son modèle économique repose sur des abonnements mensuels, ainsi qu'une commission annuelle de 5% sur les plus-values des investisseurs. Marie Quantier est donc directement intéressé à la performance des placements de ses clients, sur le principe, cela devrait plaire au plus grand nombre.

- Une redevance mensuelle de 6.90Euros/ mois

Marie Quantier se rémunère via un abonnement mensuel de 6.90Euros / mois, pour l'utilisation de ses services.

Par ailleurs, l'intermédiaire financier propose une option supplémentaire de météo des finances, pour 5.90Euros/mois.

- Pour qui est Marie Quantier I ?

Le contrat d'assurance-vie multisupport Marie Quantier I est avant tout pour les investisseurs, et non les épargnants focalisés sur les placements sécuritaires. L'objet de ce contrat est bien d'optimiser les placements à risques, il vous faudra donc prendre des risques pour bénéficier de ses avantages.

Attention, un portefeuille optimisé au niveau des calculs des risques ne veut pas dire que les pertes ne seront pas au rendez-vous... Des risques maîtrisés n'empêchent pas les pertes financières.